



DÉCISION

CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DE L'AUDITORIUM DU CONSERVATOIRE DE L'ODYSSÉE AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION LIONS CLUB DREUX DOYEN POUR L'ORGANISATION D'UN CINÉ-DÉBAT LE VENDREDI 6 NOVEMBRE 2026

3.5 - Actes de gestion du domaine

CLD/DM/IG/CB/PBP/NM
N°D2026-307

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2026100-0001 en date du 10 avril 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1,

Vu le 1.7° de la délibération n° 2026-065 du conseil communautaire du 13 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président pour conclure tout contrat ou acte unilatéral portant autorisation d'occupation de biens immobiliers du domaine public ou privé, non constitutifs de droits réels, appartenant à la Communauté d'agglomération, ainsi que leurs avenants et accorder le cas échéant les gratuités, d'une durée inférieure à 9 ans à l'exception des baux dérogatoires au statut des baux commerciaux et des conventions conclues avec les communes membres, les syndicats intercommunaux, syndicats mixtes, ou toute autre collectivité publique ou personne publique,

Vu la délibération n° CC2022-326 du conseil communautaire du 12 décembre 2022 fixant les tarifs de location de l'auditorium et des salles de cours du Conservatoire de l'Odyssée,

Vu le projet de convention d'utilisation de l'auditorium du Conservatoire de l'Odyssée par l'association Lions Club Dreux Doyen,

Considérant que l'association Lions Club Dreux Doyen souhaite organiser un ciné-débat le vendredi 6 novembre 2026, de 17 h à 23 h, au sein de l'auditorium du Conservatoire de l'Odyssée,

Considérant que l'association Lions Club Dreux Doyen est située sur le territoire communautaire et concourt à la satisfaction d'un intérêt général par ses actions caritatives, humanitaires et sociales en faveur des personnes en situation de vulnérabilité,

Considérant que l'utilisation de l'auditorium est proposée à titre gratuit conformément aux tarifs approuvés par la délibération n°CC2022-326 du conseil communautaire du 12 décembre 2022, à raison d'une manifestation à caractère culturel par an, organisée par une association du territoire communautaire, hors frais éventuels de technicien,

Considérant qu'il s'agit de la première utilisation de l'auditorium par l'association Lions Club Dreux Doyen au cours de l'année 2026, et que le ciné-débat projeté présente un caractère culturel,

Considérant que cette utilisation contribue à l'animation et à la valorisation de l'équipement d'intérêt communautaire,

Considérant que l'utilisation à titre gratuit de l'auditorium constitue un avantage en nature accordé à l'association Lions Club Dreux Doyen, valorisé à un montant total de 304€,

Considérant qu'il convient de définir par convention les modalités de cette utilisation,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DE CONCLURE avec l'association Lions Club Dreux Doyen une convention d'utilisation à titre gratuit de l'auditorium du Conservatoire de l'Odyssée, le vendredi 6 novembre 2026, de 17 h à 23 h, pour l'organisation d'un ciné-débat.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRÉCISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'association Lions Club Dreux Doyen.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 14 OCT. 2026

Le Président



Christophe LE DORVEN

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 14 OCT. 2026